

Règlement de participation

En participant, vous acceptez expressément et sans réserve le présent règlement.
Si vous ne souhaitez pas accepter le présent règlement, nous vous demandons de ne pas participer.
En participant, vous vous engagez à être âgé de 18 ans ou plus.

ARTICLE 1. ORGANISATEUR

La société Blackdivine LLC met en place une initiative marketing accessible via le site <https://laura.gleeden.com>, utilisant également le réseau social Instagram. Cette initiative utilise l'application Instagram mais n'est ni parrainée, ni certifiée par Instagram. Tous les logos et marques relatives à Instagram reproduites dans le cadre de cette initiative sont la propriété d'Instagram.

ARTICLE 2. OBJET DE L'INITIATIVE

Les participants sont invités à proposer les photographies de leur choix pour alimenter le profil Instagram de [@lauramarchall](#), égérie virtuelle Gleeden, via une plateforme dédiée mise en place par le site de rencontres extra-conjugales Gleeden.com. Le but est de faire vivre l'égérie virtuelle Laura Marchall à travers les aventures des membres Gleeden en partageant de façon totalement anonyme leur quotidien et moments de vie.

Seules les meilleures images seront sélectionnées par le jury Gleeden et une équipe de modération décidera de la publication ou de la non publication de chaque photo à la date de leur choix.

ARTICLE 3. COMMUNICATION SUR L'INITIATIVE

La communication sur cette initiative s'effectue sur les supports suivants :

- Site internet www.gleeden.com et application Gleeden
- News disponible dans l'espace news du site gleeden.com
- Newsletter dédiée aux membres féminins et masculins de Gleeden

ARTICLE 4. MODALITES DE PARTICIPATION

Pour prendre part à cette initiative, le participant doit :

- Prendre une photographie respectant les modalités de l'article 5 ci-après
- Se rendre directement sur la plateforme ou y accéder depuis le site gleeden.com
- Enregistrer sa contribution en remplissant le formulaire dédié
- Accepter le règlement de participation et valider

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'Organisateur des informations exactes. L'enregistrement d'une participation ne sera validée qu'une fois la photographie réceptionnée par l'équipe Gleeden.

Le participant doit être l'unique auteur de la photographie avec laquelle il participe.

ARTICLE 5. PHOTOGRAPHIES DES PARTICIPANTS

Les photographies ont vocation à être publiées sur le profil Instagram [@lauramarchall](#) ou directement sur le site gleeden.com.

Est susceptible d'être refusée/éliminée toute photographie :

- portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (notamment reproduction/ représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, telle qu'une œuvre originale, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits...)
- portant atteinte aux droits des personnes (notamment atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, reproduction de l'image d'une personne sans son autorisation...).
- qui comporte des éléments contraires aux bonnes mœurs, au présent règlement ou aux dispositions légales et/ou règlementaires;
- qui comporte des éléments physiques permettant l'identification de l'auteur de la photographie ou d'un tiers (visage, signe identifiable, lieu d'habitation etc...)
- dont la qualité technique sera jugée insuffisante pour être exploitée (netteté/éclairage)
- issue d'un photo montage

ARTICLE 6. MODERATION

Les photographies ayant vocation à être mises en ligne sur le compte Instagram **@lauramarchall** font l'objet d'une modération.

Cette modération est faite a priori (avant mise en ligne).

Le modérateur se donne un délai de 72h après le téléchargement de la Photographie via la plateforme par le participant pour valider ou refuser la Photographie.

L'Organisateur se réserve le droit, sans avertissement préalable, de ne pas mettre en ligne les photographies proposées.

Si une Photographie est en contravention avec le présent règlement et/ou au contenu manifestement illicite, l'Organisateur se réserve le droit, à tout moment, de bloquer temporairement ou définitivement les prochaines contributions du participant.

ARTICLE 7. AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Le participant déclare être l'auteur des Photographies. Le participant garantit que ses Photographies sont personnelles et originales, et qu'elles ne s'inspirent, ni ne copient une création d'un tiers.

Le participant déclare et garantit jouir à titre exclusif, de l'intégralité des droits, de quelque nature qu'ils soient (notamment droits de propriété intellectuelle et éventuellement droits à l'image des personnes représentées), susceptibles d'être attachés aux Photographies.

Le participant garantit que le présent article 7 ne contrevient, ni ne viole, aucun droit de tiers (notamment les droits de propriété intellectuelle et les droits à l'image), aucune précédente autorisation, ni tout autre droit.

Par conséquent, le participant garantit l'Organisateur contre toutes actions ou revendications et toutes leurs conséquences avec prise en charge de l'intégralité des condamnations et des divers frais (y compris honoraires), qui pourraient survenir de la part d'un tiers du fait de l'exploitation des Photographies dans les conditions définies au présent article 7.

Le participant déclare qu'il dispose du droit de s'engager dans les termes du présent article 7 et qu'il est le seul habilité à ce titre. Le consentement d'une autre personne ou société n'est donc pas requis.

En proposant une Photographie via le formulaire dédié sur la plateforme <https://laura.gleeden.com>,, chaque participant accorde à l'Organisateur une licence exclusive gratuite, pour reproduire, représenter, diffuser ladite Photographie sans limitation de quantité ou du nombre de diffusions dans le cadre de la présente initiative.

Les participants accordent cette cession à titre gracieux et renoncent à demander et/ou réclamer à l'Organisateur toute rémunération et/ou contrepartie de quelque nature que ce soit à ce titre.

ARTICLE 8. INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations personnelles que vous nous communiquez ne seront transmises à aucun tiers. Conformément à la loi en vigueur dans votre pays, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant.